

Novembre 2011



CAGP • ACPDP™
CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNÉES PLANIFIÉES



MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La tenue prochaine de la journée de la philanthropie m'amène à vous parler du formidable travail accompli cet automne pendant le Cours sur les dons planifiés, version originale, et pendant le Cours avancé qui n'a lieu que tous les deux ans.

Je me souviens tout particulièrement des commentaires des participants au sujet de ces cours :

Aspects fiscaux – « *Je n'avais pas réalisé que les dons actuels étaient également des dons planifiés. Cela m'ouvre de toutes nouvelles perspectives.* »

Dons de polices d'assurance – « *J'ai appelé au bureau ce matin et j'ai demandé à mon gérant de mettre sur la glace jusqu'à mon retour toutes les polices d'assurance que nous sommes en train de conclure. Même si je suis un agent d'assurance, j'ai beaucoup appris et j'entrevois maintenant de nombreuses possibilités que je ne connaissais pas.* »

Dons testamentaires – « *Ce que j'ai appris pendant le cours a déjà fait épargner à l'organisme pour lequel je travaille des milliers de dollars.* »

Marketing – « *Je n'étais pas très motivé pour suivre le module Marketing du cours, mais il s'est avéré très profitable tant pour moi que pour mon organisme.* »

Ensemble du cours – « *Ce cours a été de loin le meilleur cours de ma vie. Je considère que cette expérience a changé mon univers professionnel. Je suis tombé amoureux des dons planifiés et de la CAGP-ACPD^{MD}, et j'envisage avec plaisir d'entretenir des relations avec les instructeurs et les collègues qui ont assisté au cours.* »

J'espère sincèrement que tous les membres de la CAGP-ACPD^{MD} auront la possibilité de suivre les cours offerts par l'association. En plus de pouvoir suivre ces cours, nos membres ont gratuitement accès aux outils *Planned Giving for Canadians, A Charitable Guide to Planned Giving* and *planforgifts.com* – qui à eux seuls valent plus que le prix de l'adhésion à l'association. La CAGP-ACPD^{MD} donne aussi accès à des informations statistiques, à des articles sur les dons planifiés, à du matériel promotionnel et fait profiter ses membres de

Dans ce numéro :

- MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- EN DIRECT DU CONSEIL
- ANNONCES
- NOUVEAUX MEMBRES
- FORMATION PROFESSIONNELLE
- CONGRÈS 2012
- UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}
- OFFRES D'EMPLOI
- QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LES DONNÉES PLANIFIÉES
- LIENS INTÉRESSANTS
- ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LES TABLES RONDES

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Les opinions exprimées dans ce bulletin de liaison n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement, sauf indication contraire, les politiques ou les vues de la CAGP-ACPD^{MD}.

Le *Planner* est publié de façon régulière tout au long de l'année par l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés. Aucun article de ce bulletin ne peut être reproduit sans une autorisation préalable écrite de l'association. Le *Planner* est aussi publié en anglais.

Pour toute information, veuillez vous adresser à :
Communications@cagp-acpdp.org

son service de relations gouvernementales et d'autres services de soutien, dont la fonction *Ask an Advisor* de son site Internet. En outre, les tables rondes organisent des ateliers, des séminaires et des réunions vous permettant de rencontrer vos collègues membres de la CAGP-ACPD^{MD} dans votre région.

Et plus important encore, la CAGP-ACPD^{MD} constitue une communauté de partage. Vous n'êtes jamais seul à la CAGP-ACPD^{MD} – communiquez avec un de nos membres aujourd'hui, vous verrez !

Je vous souhaite une excellente journée de la philanthropie !

Diane MacDonald
Directrice générale, CAGP-ACPD^{MD}

EN DIRECT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comment reconnaît-on un bon ami ?

Il possède des qualités essentielles comme la loyauté, l'engagement, la capacité d'écouter et de donner de bons conseils. Un bon ami est quelqu'un qui a votre intérêt à cœur.

Cela ressemble à la description d'un bon professionnel en dons planifiés, n'est-ce pas ?

Nous sommes peut-être biaisés, mais nous pensons que les professionnels en dons planifiés sont des gens spéciaux. Et comme de bons amis, il y en a qui surpassent toutes les attentes et qui méritent qu'on leur témoigne de la reconnaissance. C'est pourquoi nous avons créé le prix Ami(e) de la CAGP-ACPD^{MD} en 1997 pour souligner la contribution exceptionnelle de plusieurs d'entre eux à notre association.

Chaque année, un comité spécial du conseil d'administration est formé pour évaluer les candidatures à ce prestigieux prix qui est remis pendant le congrès annuel. Aidez-nous en nous faisant savoir si vous connaissez un individu ou un organisme dont nous pouvons être fiers pour avoir :

- exercé ses fonctions de façon exemplaire et éthique;
- fait preuve de vision, de talent et de dévouement exemplaires envers la CAGP-ACPD^{MD} et la société;
- apporté une importante contribution à la CAGP-ACPD^{MD} ou à la cause des dons planifiés au Canada.

Au cours des quatorze dernières années, 28 personnes ont reçu ce prix. La liste des lauréats couvre une large sélection de défenseurs des dons planifiés qui sont le reflet de l'essor et de l'évolution de notre association. Vous pourrez trouver la liste des critères de sélection ainsi qu'une liste de tous les lauréats de ce prix sous la rubrique [Ami\(e\) de la CAGP-ACPD^{MD}](#) de notre site Web.

En plus de recevoir des mises en candidature, nous aimerions aussi que vous nous envoyiez des suggestions d'amélioration de ce programme. Par exemple, nous n'avons pas encore porté suffisamment d'attention sur la possibilité qu'auraient les tables rondes locales de mettre sur pied leur propre programme de reconnaissance envers des personnes qui se sont distinguées sur le plan local. Cela représente du travail additionnel pour les tables rondes, mais si nous pouvons agir comme agents catalyseurs et leur accorder notre soutien, nous le ferons.

Nous accueillerons avec intérêt vos commentaires ainsi que vos soumissions de candidatures pour le prix Ami(e) de la CAGP-ACPD^{MD} ! N'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse suivante : board@cagp-acpdp.org

Article soumis par le comité Ami(e) de la CAGP-ACPD^{MD} du conseil d'administration.

INVITATION À PRÉSENTER UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊT POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Association canadienne des professionnels en dons planifiés invite tous ses membres en règle désirant siéger à son conseil d'administration à déclarer leur intérêt. Nous sommes à la recherche d'excellents stratèges désireux de participer à l'essor de l'association tout en suivant nos politiques de régie interne.

Si vous êtes intéressé à siéger au conseil d'administration de l'association, veuillez remplir un formulaire de déclaration d'intérêt afin que le Comité de régie interne puisse prendre votre candidature en considération. Il est possible de télécharger ce formulaire à partir de notre [site Web](#) ou de le demander au bureau national. Le formulaire doit être accompagné d'une biographie (100 mots) ainsi qu'un court texte (200 à 250 mots) décrivant les expériences et intérêts pertinents à la candidature.

Date limite de soumission – 13 janvier 2012

Pour toute question, veuillez communiquer avec Kat King (assistante de projet, bureau national) par téléphone au 888-430-9494, poste 5, ou par courrier électronique à l'adresse projectassistant@cagp-acpdp.org

ANNONCES

- La section locale d'Ottawa du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} a récemment lancé son [site Web](#). Excellent travail !
- Nous sommes heureux d'annoncer que Jan Bélanger, vice-présidente adjointe, Affaires communautaires, Great-West, London Life et Canada-Vie (groupe commanditaire du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} à l'échelle nationale), a récemment animé un atelier pour la table ronde du sud de la Saskatchewan. L'atelier qui répondait à la question « Pourquoi est-il important pour les Canadiens et le secteur du bénévolat de laisser un don en héritage » a connu un grand succès. Nous espérons que sa présentation pourra servir de modèle aux représentants des compagnies Great-West, London Life et Canada-Vie quand ils feront des présentations aux tables rondes. Si vous désirez avoir plus d'information sur la possibilité d'accueillir un tel atelier, n'hésitez pas à communiquer avec Dominique : communications@cagp-acpdp.org.
- La [Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif](#) (Loi BNL) est entrée en vigueur le 17 octobre 2011. La loi s'applique aux organismes à but non lucratif de régime fédéral, qui auront trois ans pour procéder à la transition exigée par la nouvelle loi. Dorénavant, tous les organismes à but non lucratif devront être incorporés selon la Loi BNL.
- Pour la première fois dans l'histoire du processus pré budgétaire du Comité permanent des finances de la Chambre des communes, tous les mémoires soumis seront publiés sur le [site Web](#) du comité. Le mémoire de la CAGP-ACPD^{MD} fait partie de la liste.

- Le gouvernement canadien cherche à trouver une façon de financer les organismes de bienfaisance et sans but lucratif qui augmenterait leur obligation de rendre des comptes et changerait les attentes du public. Pour consulter le dernier Bulletin du Comité des relations gouvernementales, cliquez [ici](#).

ACCUEILLONS CHALEUREUSEMENT CES NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DE LA CAGP-ACPD^{MD} !

Prénom	Nom de famille	Titre	Employeur	Table ronde
Robert	Baker	Director of Stewardship Development	Christ Church Calgary	Sud de l'Alberta
Eve	Beauchamp	Conseillère en développement philanthropique	HEC Montréal	Région de Montréal
Kori	Brus	Philanthropic Counsel	Good Works	Région de Toronto
Judy	Dores	President	Charitable Legacy Insurance	Niagara/Golden Horseshoe
Kevin	Harper	Administration Manager	Toronto Rehab Foundation	Région de Toronto
Catherine	Hindson-Cox	Development Officer, Major Gifts	SickKids Foundation	Région de Toronto
Marian	Johnson	Planned Giving Officer	Sunnybrook Foundation	Région de Toronto
Stephen	Keys	Finance Director	ADRA Canada	Région de Toronto
Richard	LeBlanc	Projects Administrator	Roots of Change Foundation	Sud de l'Alberta
Rong (Lauren)	Liang	Associate Lawyer	Clark Wilson LLP	Région de Vancouver
Jodi	Maroney	Manager, Community Relations	Community Living Chatham-Kent	Chatham-Kent
Jody	Maskery	Director Advancement Services	University of Windsor	Comté de Windsor et Essex County
Susan	McAlevy	Executive Director	Abbotsford Community Foundation	Région de Vancouver
Marlena	McCarthy	President	Done Write Communications	Région de Toronto
Carmen	Murphy	Development Manager, Individual Giving	Vancouver Opera	Région de Vancouver
Helene	Nicholson	Manager of Community Investment	Kerby Centre	Sud de l'Alberta
Carmen	Poudrier	Conseillère en sécurité financière	Auotmome	Mauricie
Matthew	Pupic	Director, Finance and Development	Project Ploughshares	Waterloo-Wellington
Barbro	Stalbecker-Pountney	Barrister & Solicitor	B.E. Stalbecker-Pountney Barrister & Solicitor	Région de Toronto
Mandy	Walsh	Development Director	Oakville Hospital Foundation	Région de Toronto
Carol	Wladyka	Special Giving Officer	YWCA Toronto	Région de Toronto

FORMATION PROFESSIONNELLE

FÉLICITATIONS AUX DIPLÔMÉS DU COURS AVANCÉ SUR LES DONS PLANIFIÉS !
Banff, du 20 au 25 septembre 2011



[Cliquez ici](#) pour voir la liste des diplômés !

CONGRÈS 2012



INSCRIVEZ CETTE DATE DANS VOTRE AGENDA

[Congrès annuel 2012 DE LA CAGP-ACDP^{MD} – du 18 au 20 avril 2012](#)

Hôtel Fairmont Empress et Centre des congrès de Victoria, à Victoria

**Nous remercions les tables rondes que voici pour avoir commandité
des bourses pour le congrès de 2012.**

Table ronde du sud de l'Alberta

Table ronde du sud de la Saskatchewan

Table ronde de l'Île de Vancouver

Table ronde de Niagara/Golden Horseshoe



Votre organisme est-il partenaire du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} ? Les organismes sont invités à devenir partenaires de leur section locale du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}. Quels avantages y a-t-il à devenir partenaire ?

En participant au programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}, les organismes contribuent à augmenter la sensibilisation du public à l'importance de faire un don successoral à un organisme de bienfaisance. Le résultat de cette démarche est l'augmentation des dons successoraux qui aident à financer le travail des organismes de bienfaisance, lequel enrichit la vie de toute la société.

La participation au programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} vous offre, à vous et à votre organisme, la possibilité de :

- Établir des contacts avec le milieu de la bienfaisance canadien qui grandit constamment;
- Obtenir davantage d'exposition médiatique et de reconnaissance;
- Avoir accès à des occasions de perfectionnement professionnel et de réseautage;
- Améliorer la communication avec les donateurs au sujet des dons planifiés;
- Augmenter votre capacité à obtenir des dons;
- Collaborer avec des conseillers en planification successorale et financière;
- Utiliser les dépliants ainsi que le matériel promotionnel fournis par votre section locale du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} pour promouvoir votre programme de dons planifiés.

Les sections locales du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} offrent divers privilèges comme les suivants :

- Des sites Web utiles et individualisés accessibles à partir du site national du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD};
- Mention de votre organisme dans les promotions locales du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD};
- Des occasions de voir le nom de votre organisme mentionné dans des suppléments encartés dans des journaux une fois par année;
- La réception de résultats de sondages;
- Accès à la section réservée aux membres du site Web comprenant des outils utiles pour les professionnels alliés et les organismes de bienfaisance dans leurs démarches de planification de dons;
- Accès à un bureau de conférenciers local.

Pour établir un partenariat avec votre section locale du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}, vous devez communiquer avec le président ou la présidente de la section locale du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} dont vous désirez devenir le partenaire. Comme chaque section locale est unique et adaptée à la collectivité qu'elle dessert, les modalités de partenariat peuvent varier. Certaines sections locales peuvent demander des frais de partenariat ou de commandite qui varient selon les activités de sensibilisation organisées par la section en question. Veuillez cliquer [ici](#) pour voir la liste des présidents et présidentes de sections locales du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}.

Suivez le programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD} sur [Twitter!](#)

Pour plus d'information au sujet de unheritageapartager.ca ou du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}, veuillez envoyer un courriel à l'adresse que voici : leavealegacy@cagp-acdp.org

OFFRES D'EMPLOI



Saviez-vous que la CAGP-ACDPD^{MD} met à votre disposition un service d'affichage d'offres d'emploi sur son site Web ? Non seulement vous pouvez afficher une offre d'emploi, mais vous pouvez consulter toutes les offres d'emploi en cours.

Offres d'emploi de ce mois-ci :

[Directeur\(trice\) de la planification et des communications](#) - Jewish Foundation of Manitoba

[Directeur\(trice\) général\(e\)](#) - Cumberland Health Care Foundation

[Directeur\(trice\), dons de capitaux et dons personnels](#) - Perth

& Smiths Falls District Hospital

[Président](#) - Starlight Children's Foundation

Pour toute information concernant les services d'affichage et les tarifs, veuillez cliquer [ici](#). Pour consulter les offres d'emploi, cliquez [ici](#).

QUESTION ET RÉPONSE SUR LES DONS PLANIFIÉS



Q : J'ai entendu qu'on pouvait allouer 20 % des sommes recueillies aux frais d'administration. Est-ce une exigence légale où un objectif à atteindre ? Nous recevons certains fonds spécifiquement pour l'administration et nous aimerions allouer 10 % de tous les autres fonds recueillis pour l'administration. Je voudrais être sûr que nous sommes en droit de le faire.

R : Ce que vous proposez est tout à fait permis. L'ARC utilise une mesure raisonnable pour s'assurer que les organismes de bienfaisance consacrent principalement les sommes recueillies à des activités de bienfaisance. Même s'il n'y a pas de limite légale spécifiée, la bonne vieille règle du quota des versements 80-20, ainsi que les lignes directrices émises par l'ARC concernant la collecte de fonds donnent l'impression que 20 % représentent des frais d'administration acceptables. Ce pourcentage pourrait être plus élevé selon l'organisme, mais l'ARC tient compte du caractère raisonnable de la dépense et de l'activité de bienfaisance réalisée. Il y a aussi l'acceptabilité publique. Pour cela, nous vous suggérons de vous renseigner sur les coûts administratifs d'organismes semblables au vôtre.

Pour consulter les lignes directrices concernant les activités de financement des organismes de bienfaisance, veuillez activer ce lien : <http://www.cra-arc.gc.ca/chrts-gvng/chrts/plcy/cps/cps-028-fra.html>

Que pensez-vous de cette réponse ? Aimeriez-vous proposer quelque chose de différent ?
Joignez-vous à la conversation en ligne avec le groupe [LinkedIn de la CAGP-ACDPD^{MD}](#).

LIENS INTÉRESSANTS

- Article intitulé : [The Inevitable](#) – dans le journal Leader Post (Mention du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD})
- Article intitulé : [Wills and estate plans can be used to support charities](#) – Forever Young Newspaper (Mention du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD})
- Article intitulé : [Leave a legacy for generations with a bequest gift to charities](#) – Charlotte Observer (Mention du programme UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD})
- Article intitulé : [Composer Ann Southam leaves legacy gift of over \\$14 million to Canadian Women's Foundation](#) – Digital Journal
- [Étude menée par la BMO](#) intitulée : Most Canadian Boomers Have A Will, But Do They Have a Way?
- Article intitulé : [What happens to RESPs when Grandma dies?](#) paru dans la Gazette de Montréal
- Article intitulé : Nonprofit Organizations Get Free Web Presence Boost from [Canadian Directory LocalHood.ca](#)

ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LES TABLES RONDES

[Formation - Table ronde de l'Est du Québec](#)

Vendredi 4 novembre de 9 h à 16h

Tout ce qu'il faut savoir pour mettre en place et développer un programme de dons planifiés solide

[Activité de la table ronde de la région de Montréal](#)

Mercredi 9 novembre 2011, de 12 h à 13 h 30

Planned Giving Metrics (en anglais)

[Activité de la table ronde de London](#)

Vendredi 11 novembre 2011, de 11 h 45 à 13 h 30

Philanthropic Advisory Services Integrating wealth, Philanthropy, and Family Harmony (en anglais)

[Activité de la table ronde de la région de Toronto](#)

Jeudi 17 novembre 2011, de 8 h à 9 h 30

Talking to Your Clients About Philanthropy (en anglais)

[Activité de la table ronde de la Nouvelle-Écosse](#)

Jeudi 24 novembre 2011, 12 h

Making the Call (en anglais)

[Activité de la table ronde de la région de Toronto](#)

Mardi 19 janvier 2012, de 8 h à 9 h 30

Talking Gift Planning -Ten Tips for Better Donor Conversations (en anglais)